

COLLECTIVITEDE CORSEDELIBERATIONSEANCE DU 30 OCTOBRE 2020

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 26.10.2020	L'an deux mille vingt et le 30 octobre à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : <b>Monsieur BELLINI Charles, Maire.</b> <b>Etaient présents :</b> <b>BELLINI Charles, POGGI Augustin, BRUNEAU Yann, MULLER Alexandra, RIOLACCI Jean-Paul, SIMONI Serge, DODEMAN Jean-Claude, MURATI Alexandre, BIAGGI Jean Toussaint.</b> <b>Absents : PALANDRI Damien, BLYAU Frédérique,</b>	
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>		11
<b>PRESENTS</b>		09
<b>ABSENTS</b>		02
<b>REPRESENTES</b>		01
<b>VOTANTS</b>		10
<b>POUR</b>		10
<b>CONTRE</b>	00	

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> DEMANDE SUBVENTION COLLECTIVITE DE CORSE TRAVAUX SUR LE RESEAU AEP	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux sur le réseau AEP.</p> <p>Le devis de l'entreprise GIORDANO Pascal s'élève à 1 500€ HT soit 1 650€ TTC.</p> <p>Il propose de demander l'aide financière de à la Collectivité de Corse à hauteur de 80% dans le cadre de la dotation quinquennale.</p> <p>Les membres du Conseil Municipal approuvent l'opération et le devis et mandatent le Maire pour solliciter la Collectivité de Corse afin qu'elle accorde une subvention de 1 200€ (mille deux cents) prélevés sur la dotation quinquennale.</p> <p>Le financement serait ainsi défini :</p> <table> <tr> <td>- Collectivité de Corse</td> <td>80% soit 1 200€</td> </tr> <tr> <td>- Commune</td> <td>20% soit 300€</td> </tr> </table>	- Collectivité de Corse	80% soit 1 200€	- Commune	20% soit 300€
- Collectivité de Corse	80% soit 1 200€				
- Commune	20% soit 300€				

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

LE MAIRE